



**Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers**  
Association Loi 1901  
N° SIRET : 380 566 653 00032  
Numéro déclaration organisme de formation: 72 3302543 33  
25ter, rue du Cardinal Richaud - 33 300 Bordeaux  
05 57 59 25 43  
[contact@escam.fr](mailto:contact@escam.fr)

## **ECOLE DE CONDUITE DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR**

### Conditions **d'inscription**

#### **Formation préparant l'examen de Conducteur de Voiture de Transport avec Chauffeur (CVTC)**

Pour s'inscrire à la formation préparant à l'aptitude professionnelle de CVTC tout candidat doit être titulaire d'un permis de conduire valide (à l'exclusion d'un permis probatoire), ne pas avoir fait l'objet d'une exclusion de l'examen pour fraude et présenter un Bulletin N°2 du casier judiciaire, ou son équivalent pour les non-nationaux, ne comportant pas l'une des condamnations suivantes (Cf. R3120-8 du code des transports):

1° Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire;

2° Une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ;

3° Une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

Le candidat doit en outre justifier qu'il a déposé auprès des services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région une demande d'inscription à l'examen (Cf. liste des pièces et modalités sur [artisanat-aquitaine.fr/formation/examens-taxi-vtc](http://artisanat-aquitaine.fr/formation/examens-taxi-vtc)) ou qu'il s'engage à déposer ces documents avant la date fixée par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cas de difficultés apparentes d'expression et compréhension de la langue française, l'ESCAM se réserve le droit de soumettre le candidat à une évaluation en langue française, ceci afin d'éviter de conduire le candidat à un échec.

#### **Formation continue CCPCVTC mise en œuvre dans le cadre de l'arrêté du 11 août 2017 :**

Pour l'inscription aux sessions de formation continue de recyclage CCPCT, l'ESCAM vérifiera la date d'obtention de la carte professionnelle afin d'assurer les actions de formation dans les délais définis par la loi.

L'ESCAM se doit d'accueillir tout conducteur de VTC en activité, quel que soit son lieu d'exercice.